

Regards sur la société canadienne

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

Adam Cotter et Maire Sinha

Date de diffusion : le 8 octobre 2025



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par la ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de l'Industrie, 2025

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

par Adam Cotter et Maire Sinha

Aperçu de l'étude

À l'aide des données des programmes de déclaration uniforme de la criminalité au Canada et aux États-Unis, la présente étude porte sur la prévalence des crimes déclarés par la police dans certaines régions de ces pays et sur la façon dont les tendances peuvent varier entre ceux-ci. En plus de l'examen de régions géographiques plus vastes, l'étude permet également de comparer les crimes déclarés par la police à des niveaux géographiques plus précis, à savoir entre les régions urbaines et rurales, ainsi qu'au sein des plus grandes régions métropolitaines.

- À bien des égards, les différences régionales quant au niveau de crimes déclarés par la police sont semblables entre le Canada et les États-Unis. Par exemple, des taux plus élevés de crimes violents et de crimes contre les biens sont observés dans la région du Nord (les trois territoires canadiens et l'Alaska) et des taux plus faibles sont enregistrés dans les régions de l'Atlantique et du Centre.
- Au Canada, les taux de crimes violents sont plus bas dans les grandes régions métropolitaines et plus élevés dans les régions non métropolitaines de plus petite taille. Aux États-Unis, on observe l'inverse : les taux sont les plus élevés dans les plus grandes régions métropolitaines.
- Dans les plus grandes régions métropolitaines, les taux de crimes violents au Canada en 2023 étaient inférieurs de 40 % à ceux enregistrés aux États-Unis, alors que les taux de crimes violents au Canada étaient supérieurs de 89 % à ceux affichés par les États-Unis dans les régions non métropolitaines.
- Contrairement aux crimes violents, les taux de crimes contre les biens sont les plus faibles à l'extérieur des régions métropolitaines au Canada et aux États-Unis.

Introduction

Il existe de nombreuses similitudes et différences en ce qui concerne les tendances relatives aux crimes déclarés par la police au Canada et aux États-Unis. En effet, les résultats d'une étude complémentaire intitulée « [Tendances en matière de crimes déclarés par la police au Canada et aux États-Unis : une analyse comparative](#) » ont révélé que les deux pays ont connu une baisse à long terme des taux de nombreux crimes violents et crimes contre les biens, tandis qu'ils ont également connu une récente augmentation des taux d'homicides, quoique bien en dessous des sommets enregistrés au cours des années 1970 et 1980¹. Au-delà des tendances à plus long terme, les caractéristiques d'un grand nombre d'infractions comparables sont semblables entre les deux pays. Toutefois, il y a aussi des différences notables pour

ce qui est des tendances et de la nature des infractions criminelles. Par exemple, les voies de fait majeures sont en hausse au Canada, mais pas aux États-Unis, alors que la violence par armes à feu demeure plus fréquente aux États-Unis qu'au Canada.

La présente étude s'appuie sur cette autre analyse en mettant l'accent sur les variations géographiques des crimes déclarés par la police au Canada et aux États-Unis en 2023². Bien que les statistiques à l'échelle nationale révèlent des renseignements importants, différentes régions sont confrontées à des tendances, à des réalités et à des niveaux différents en ce qui concerne les crimes déclarés par la police. De nombreuses régions ont des caractéristiques géographiques communes, mais varient sur le plan de leur population, de leur culture, de leur histoire et d'autres caractéristiques

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

importantes qui peuvent être associées à différents niveaux ou à différentes tendances sur le plan de la criminalité. À l'aide des données des programmes de déclaration uniforme de la criminalité des deux pays, on examine dans cette étude la façon dont les tendances observées à l'échelle nationale varient selon les régions, et ce en soulignant celles où il y a des différences notables au sein des deux pays et entre ceux-ci. De plus, on compare les crimes déclarés par la police entre les régions urbaines et rurales, en accordant une attention particulière aux plus grandes régions métropolitaines.

La criminalité observée à l'échelle nationale en 2023 révèle des similitudes et des différences entre le Canada et les États-Unis

Le fait de comprendre la prévalence de certaines formes³ de crimes déclarés par la police à l'échelle nationale fournit un contexte important. En 2023, conformément à de nombreuses tendances historiques⁴, les taux de crimes violents comparables — homicide, vol qualifié et voies de fait majeures⁵ — étaient plus élevés aux États-Unis qu'au Canada (tableau 1). En revanche, le taux global de crimes

contre les biens, en particulier l'introduction par effraction et le vol, était légèrement plus élevé au Canada. La seule exception parmi les crimes contre les biens était le vol de véhicules à moteur, dont le taux était plus faible au Canada.

Au-delà de la prévalence, les données déclarées par la police dans les deux pays révèlent des similitudes importantes. Par exemple, parmi les types d'infractions comparables, les voies de fait majeures sont l'infraction avec violence la plus courante et le vol est l'infraction contre les biens la plus fréquente dans chaque pays, et ce, dans une large proportion.

Tableau 1

Taux de crimes déclarés par la police pour des infractions comparables, Canada et États-Unis, 2023

Type de crime	Taux de crimes déclarés par la police			
	Canada		États-Unis	
	nombre	taux pour 100 000 habitants	nombre	taux pour 100 000 habitants
Population	39 678 716	...	336 806 231	...
Crimes violents comparables¹	99 843	252	1 126 597	334
Homicide ¹	732	1,8	19 252	5,7
Vol qualifié ¹	21 123	53	222 795	66
Voies de fait majeures ^{1,2}	77 988	197	884 550	263
Crimes contre les biens comparables	789 664	1 990	6 419 149	1 906
Introduction par effraction	129 564	327	839 563	249
Vol	548 341	1 382	4 512 064	1 340
Vol de véhicules à moteur	111 759	282	1 067 522	317

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Pour des fins de comparabilité avec les données publiées aux États-Unis, le nombre et le taux pour le Canada représentent un nombre d'affaires. Une affaire peut comprendre plusieurs victimes. Les données sur les crimes violents au Canada sont généralement publiées en fonction du nombre de victimes. C'est la raison pour laquelle les nombres et les taux présentés ici peuvent différer des autres sources.

2. Pour le Canada, cela comprend la tentative de meurtre, les voies de fait graves (niveau 3) et les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) pour permettre la comparabilité avec la définition de « voies de fait graves » du Uniform Crime Reporting Program des États-Unis.

Note : Le nombre et le taux de crimes contre les biens pour le Canada proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et peuvent différer des chiffres fondés sur le fichier agrégé.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2023 ; and Federal Bureau of Investigation, Uniform Crime Reporting Program, 2023.

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

Régions géographiques

Aux fins de la présente étude, les grandes régions géographiques ont été définies en fonction de l'emplacement est, central ou ouest des provinces, territoires et États (carte 1). Cette approche est semblable à celle adoptée lors d'une précédente analyse⁶.

La **région de l'Atlantique** comprend les provinces canadiennes de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les États américains du Connecticut, du Maine, du Massachusetts, du New Hampshire, du Rhode Island et du Vermont.

La **région du Centre** comprend les provinces canadiennes de l'Ontario et du Québec, ainsi que les États américains de l'Illinois, de l'Indiana, du Michigan, du New Jersey, de New York, de l'Ohio, de la Pennsylvanie et du Wisconsin.

La **région du Centre-Ouest** comprend les provinces canadiennes du Manitoba et de la Saskatchewan, ainsi que les États américains de l'Iowa, du Kansas, du Minnesota, du Missouri, du Nebraska, du Dakota du Nord et du Dakota du Sud.

La **région des Montagnes-Ouest** comprend les provinces canadiennes de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ainsi que les États américains de l'Arizona, de la Californie, du Colorado, de l'Idaho, du Montana, du Nevada, du Nouveau-Mexique, de l'Oregon, de l'Utah, de Washington et du Wyoming.

La **région du Nord** comprend les territoires canadiens du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, ainsi que l'État américain de l'Alaska.

La **région du Sud** comprend le district de Columbia et 16 États américains : Alabama, Arkansas, Delaware, Floride, Géorgie, Kentucky, Louisiane, Maryland, Mississippi, Caroline du Nord, Oklahoma, Caroline du Sud, Tennessee, Texas, Virginie et Virginie-Occidentale.

Bien que ces régions aient des caractéristiques géographiques communes, cette approche ne tient pas compte de nombreuses autres similitudes et différences importantes qui peuvent être pertinentes pour bien comprendre les crimes déclarés par la police. Il convient toutefois de noter que les régions ont également tendance à être semblables en matière de répartition de la population⁷.

Carte 1

Grandes régions géographiques au Canada et aux États-Unis



Source : Statistique Canada.

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

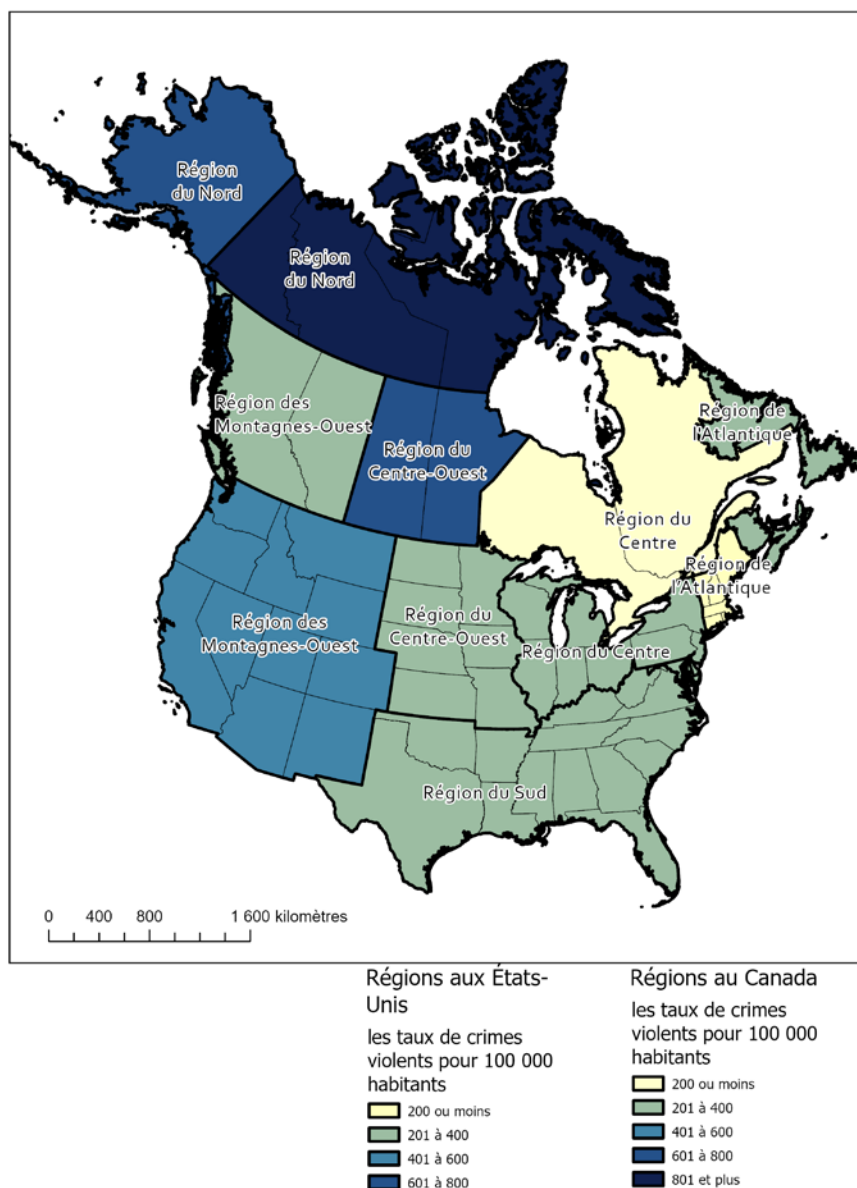
Les taux de crimes violents sont les plus élevés dans la région du Nord, au Canada et aux États-Unis

L'examen des statistiques portant sur la criminalité au sein des grandes régions géographiques a permis de mettre en lumière d'autres informations qui auraient pu demeurer masquées si l'on avait uniquement examiné les données à l'échelle nationale. En 2023, pour le Canada et les États-Unis, les taux les plus élevés de crimes violents ont été observés dans la région du Nord, soit dans les territoires (1 361 pour 100 000 habitants) et en Alaska (608 pour 100 000 habitants) — des régions où le nombre absolu d'affaires déclarées par la police et la population sont relativement plus petits. De manière similaire, les taux les plus faibles de crimes violents dans les deux pays ont été enregistrés dans les régions du Centre (193 au Canada et 291 aux États-Unis) et de l'Atlantique (201 et 194, respectivement) (carte 2; tableau 2).

Le pays affichant le taux le plus élevé de crimes violents comparables variait selon la région. Par exemple, dans les régions du Centre et des Montagnes-Ouest — les deux régions les plus peuplées du Canada, qui représentent 87 % de sa population totale —, les taux observés au Canada étaient

Carte 2

Taux de crimes violents, selon la région géographique, Canada et États-Unis, 2023



Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2023; Federal Bureau of Investigation, Uniform Crime Reporting Program, 2023.

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

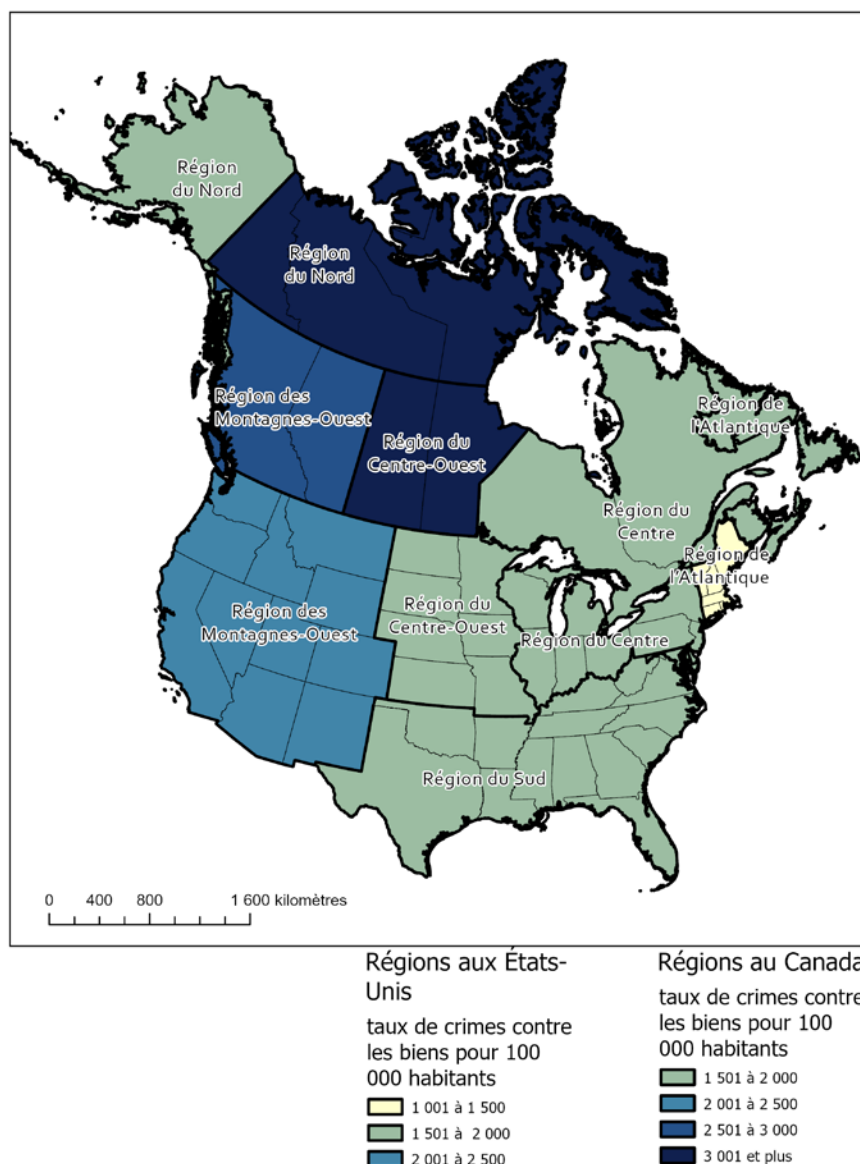
inférieurs à ceux des régions équivalentes aux États-Unis. Toutefois, les taux de crimes violents étaient plus élevés au Canada pour les autres régions, en particulier les régions du Centre-Ouest et du Nord, comparativement aux régions équivalentes aux États-Unis.

Tout comme pour les crimes violents, les taux de crimes contre les biens dans les régions du Centre et de l'Atlantique au Canada (1 658 et 1 887 pour 100 000 habitants, respectivement) et aux États-Unis (1 626 et 1 223, respectivement) étaient les plus faibles comparativement aux autres régions (carte 3). Au Canada, le taux de crimes contre les biens comparables était le plus élevé dans la région du Nord (3 597), suivie de la région du Centre-Ouest (3 065). Aux États-Unis, la région des Montagnes-Ouest a enregistré le taux le plus élevé (2 328), suivie de la région du Nord (1 877).

Dans chacune des cinq grandes régions géographiques (voir l'encadré « [Régions géographiques](#) »), les taux globaux de crimes contre les biens étaient plus élevés dans les régions du Canada que dans celles des États-Unis. Toutefois, l'ampleur de la différence entre les taux régionaux variait considérablement (tableau 2).

Carte 3

Taux de crimes contre les biens, selon la région géographique, Canada et États-Unis, 2023



Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2023; Federal Bureau of Investigation, Uniform Crime Reporting Program, 2023..

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

Tableau 2

Taux de crimes déclarés par la police pour des infractions comparables, selon la région géographique, Canada et États-Unis, 2023

Type de crime	Atlantique ¹		Centre ²		Centre-Ouest ³		Montagnes-Ouest ⁴		Nord ⁵		Sud ⁶	
	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
	nombre											
Population	2 521 966	15 159 777	24 210 808	88 969 779	2 591 361	21 763 244	10 223 914	76 728 261	130 667	733 406	...	130 125 290
Crimes violents comparables ⁷	5 057	29 406	46 685	258 721	17 657	65 516	28 665	314 202	1 779	4 459	...	452 015
Homicide ⁷	30	411	338	4 442	126	1 076	227	3 873	11	62	...	9 368
Vol qualifié ⁷	674	4 852	10 440	61 894	4 300	8 608	5 605	72 592	104	568	...	73 643
Voies de fait majeures ^{7,8}	4 353	24 143	35 907	192 385	13 231	55 832	22 833	237 737	1 664	3 829	...	369 004
Crimes contre les biens comparables	47 577	185 441	401 311	1 446 466	79 424	404 468	256 652	1 786 590	4 700	13 769	...	2 558 453
Introduction par effraction	8 601	18 366	55 827	161 989	19 163	49 622	44 788	261 302	1 185	1 830	...	343 930
Vol	34 710	144 283	277 955	1 067 436	48 915	285 299	183 793	1 154 023	2 968	9 959	...	1 833 981
Vol de véhicules à moteur	4 266	22 792	67 529	217 041	11 346	69 547	28 071	371 265	547	1 980	...	380 542
	taux pour 100 000 habitants											
Crimes violents comparables ⁷	201	194	193	291	681	301	280	409	1 361	608	...	347
Homicide ⁷	1,19	2,71	1,40	4,99	4,86	4,94	2,22	5,05	8,42	8,45	...	7,20
Vol qualifié ⁷	27	32	43	70	166	40	55	95	80	77	...	57
Voies de fait majeures ^{7,8}	173	159	148	216	511	257	223	310	1 273	522	...	284
Crimes contre les biens comparables	1 887	1 223	1 658	1 626	3 065	1 858	2 510	2 328	3 597	1 877	...	1 966
Introduction par effraction	341	121	231	182	739	228	438	341	907	250	...	264
Vol	1 376	952	1 148	1 200	1 888	1 311	1 798	1 504	2 271	1 358	...	1 409
Vol de véhicules à moteur	169	150	279	244	438	320	275	484	419	270	...	292

... n'ayant pas lieu de figurer

1. Pour le Canada, cela comprend Terre-Neuve-et-Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick. Pour les États-Unis, cela inclut le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire, le Rhode Island et le Vermont.

2. Pour le Canada, cela comprend le Québec et l'Ontario. Pour les États-Unis, cela inclut le New Jersey, New York, la Pennsylvanie, l'Illinois, l'Indiana, le Michigan, l'Ohio et le Wisconsin.

3. Pour le Canada, cela comprend le Manitoba et la Saskatchewan. Pour les États-Unis, cela inclut l'Iowa, le Kansas, le Minnesota, le Missouri, le Nebraska, le Dakota du Nord et le Dakota du Sud.

4. Pour le Canada, cela comprend l'Alberta et la Colombie-Britannique. Pour les États-Unis, cela inclut l'Arizona, le Colorado, l'Idaho, le Montana, le Nevada, le Nouveau-Mexique, l'Utah, le Wyoming, la Californie, l'Oregon et Washington.

5. Pour le Canada, cela comprend le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Pour les États-Unis, cela inclut l'Alaska.

6. Au Canada, il n'existe pas de région géographique comparable à celle du Sud des États-Unis. Pour les États-Unis, cela inclut le Delaware, le district de Columbia, la Floride, la Géorgie, le Maryland, la Caroline du Nord, la Caroline du Sud, la Virginie, la Virginie-Occidentale, l'Alabama, le Kentucky, le Mississippi, le Tennessee, l'Arkansas, la Louisiane, l'Oklahoma et le Texas.

7. Pour des fins de comparabilité avec les données publiées aux États-Unis, le nombre et le taux pour le Canada représentent un nombre d'affaires. Une affaire peut comprendre plusieurs victimes. Les données sur les crimes violents au Canada sont généralement publiées en fonction du nombre de victimes. C'est la raison pour laquelle les nombres et les taux présentés ici peuvent différer des autres sources.

8. Pour le Canada, cela comprend la tentative de meurtre, les voies de fait graves (niveau 3) et les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2), et ce pour des fins de comparabilité avec la définition de « voies de fait graves » du Uniform Crime Reporting Program des États-Unis.

Note : Le nombre et le taux de crimes contre les biens pour le Canada proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et peuvent différer des chiffres fondés sur le fichier agrégé. Les régions sont fondées sur le territoire continental des États-Unis.

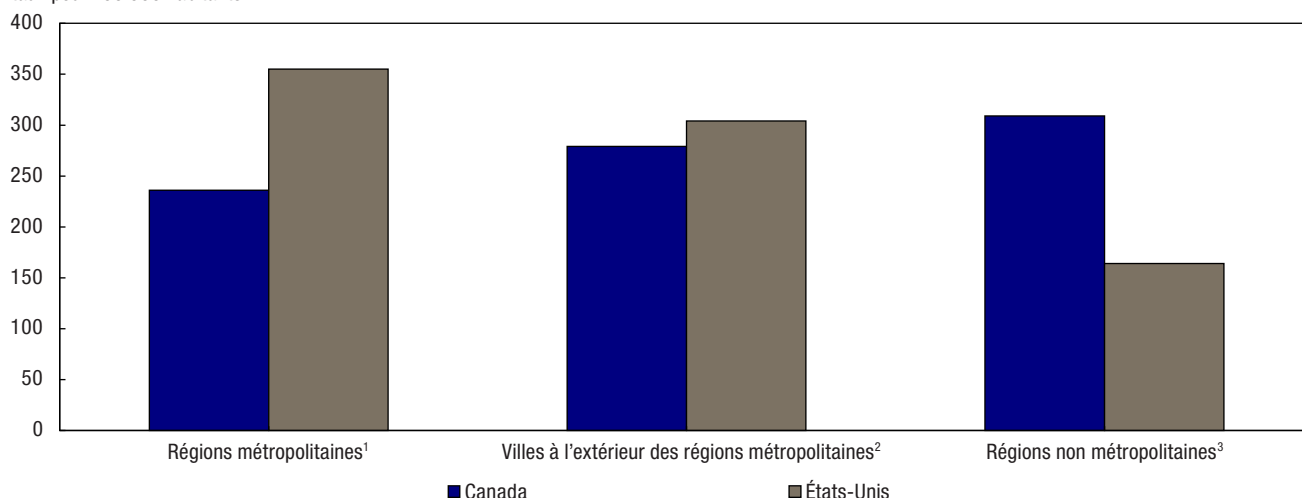
Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2023; Federal Bureau of Investigation, Uniform Crime Reporting Program, 2023.

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

Graphique 1

Crimes violents déclarés par la police pour des infractions comparables, selon la région géographique, Canada et États-Unis, 2023

taux pour 100 000 habitants



1. Au Canada, il s'agit des régions métropolitaines de recensement (RMR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau central. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau central. Pour être incluses dans une RMR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail. Aux États-Unis, le terme « régions métropolitaines » désigne les « metropolitan statistical areas (MSA) », ou régions statistiques métropolitaines. Une MSA est une entité géographique fondée sur un comté ou un groupe de comtés ayant au moins une région urbanisée comptant une population d'au moins 50 000 habitants et des comtés adjacents ayant des liens économiques avec la région centrale. Les liens économiques sont mesurés par les habitudes de navetage.

2. Au Canada, il s'agit des agglomérations de recensement (AR). Une AR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau central. Une AR doit avoir un noyau d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail. Aux États-Unis, le terme « cities outside metropolitan areas » (villes à l'extérieur des régions métropolitaines) désigne les régions statistiques micropolitaines, qui sont semblables aux régions statistiques métropolitaines, sauf que les grappes urbaines sont plus petites, et comptent des populations de 10 000 à 49 999 habitants.

3. Au Canada, il s'agit des régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. Aux États-Unis, il s'agit des populations urbaines qui ne se trouvent pas dans une région statistique métropolitaine ou micropolitaine, ainsi que dans des régions rurales.

Notes : Les crimes violents comparables comprennent l'homicide, le vol qualifié et les voies de fait majeures. Voir l'encadré 2. Pour permettre la comparabilité, le taux représente le nombre d'affaires pour 100 000 habitants, qui peuvent différer des autres sources qui sont fondées sur le nombre de victimes.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2023; Federal Bureau of Investigation, Uniform Crime Reporting Program, 2023.

Les crimes violents suivent des tendances différentes dans les régions métropolitaines du Canada et des États-Unis

Outre les différences observées à l'échelle des grandes régions, la criminalité varie également entre les régions urbaines, suburbaines et rurales ainsi qu'au sein de celles-ci. Bien que ces régions soient diversifiées, notamment au chapitre de l'éloignement, de l'économie locale, de la démographie, voire de la taille de la population — facteurs qui peuvent tous influencer

sur les niveaux de crimes déclarés par la police —, leur examen au niveau agrégé révèle certains renseignements.

La criminalité est souvent perçue comme un problème plus grave dans les grandes régions urbaines. Bien que cela soit reflété dans le volume global de la criminalité, les taux ont tendance à être plus élevés à l'extérieur des plus grands centres de population au Canada, lorsque l'on tient compte de la taille de la population⁸. Les crimes déclarés par la police ne semblent toutefois pas suivre la même tendance aux États-Unis.

En effet, en 2023, les régions métropolitaines⁹ — où vivent 75 % de la population du Canada et 86 % de la population des États-Unis — ont enregistré le plus faible taux de crimes violents au Canada (236 pour 100 000 habitants), mais le taux le plus élevé aux États-Unis (355) (graphique 1). Dans les villes à l'extérieur des régions métropolitaines¹⁰, les taux de crimes violents étaient toutefois plus semblables (279 au Canada et 304 aux États-Unis).

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

Tableau 3

Taux de crimes déclarés par la police pour des infractions comparables, selon la région géographique, Canada et États-Unis, 2023

Type de crime	Région géographique									
	Régions métropolitaines ¹				Villes à l'extérieur des régions métropolitaines ²					
	Population de 1 million d'habitants et plus		Population de moins de 1 million d'habitants		Total		Régions non métropolitaines ³			
	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis	Canada	États-Unis
	nombre									
Population	18 442 104	138 744 378	11 218 178	149 566 824	29 660 282	288 311 202	4 197 016	19 166 718	5 821 418	27 436 975
Crimes violents comparables⁴	42 230	526 070	27 894	497 213	70 124	1 023 283	11 709	58 353	18 009	44 961
Homicide ⁴	293	8 346	195	8 689	488	17 035	98	1 048	146	1 169
Vol qualifié ⁴	11 050	122 018	7 404	94 317	18 454	216 335	1 645	4 680	1 024	1 780
Voies de fait majeures ^{4,5}	30 887	395 706	20 295	394 207	51 182	789 913	9 966	52 625	16 839	42 012
Crimes contre les biens comparables	377 395	3 031 213	237 401	2 819 956	614 796	5 851 169	88 440	367 033	86 428	200 947
Introduction par effraction	50 282	358 327	39 102	379 239	89 384	737 566	16 124	55 056	24 056	46 941
Vol	264 424	2 074 681	173 824	2 026 563	438 248	4 101 244	63 004	282 956	47 089	127 864
Vol de véhicules à moteur	62 689	598 205	24 475	414 154	87 164	1 012 359	9 312	29 021	15 283	26 142
	taux pour 100 000 habitants									
Crimes violents comparables⁴	229	379	249	332	236	355	279	304	309	164
Homicide ⁴	1,6	6,0	1,7	5,8	1,6	5,9	2,3	5,5	2,5	4,3
Vol qualifié ⁴	60	88	66	63	62	75	39	24	18	6
Voies de fait majeures ^{4,5}	167	285	181	264	173	274	237	275	289	153
Crimes contre les biens comparables	2 046	2 185	2 116	1 885	2 073	2 029	2 107	1 915	1 485	732
Introduction par effraction	273	258	349	254	301	256	384	287	413	171
Vol	1 434	1 495	1 549	1 355	1 478	1 423	1 501	1 476	809	466
Vol de véhicules à moteur	340	431	218	277	294	351	222	151	263	95

1. Au Canada, il s'agit des régions métropolitaines de recensement (RMR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau central. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau central. Pour être incluses dans une RMR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail. Aux États-Unis, le terme « régions métropolitaines » désigne les « metropolitan statistical areas (MSA) », ou régions statistiques métropolitaines. Une MSA est une entité géographique fondée sur un comté ou un groupe de comtés ayant au moins une région urbanisée comptant une population d'au moins 50 000 habitants et des comtés adjacents ayant des liens économiques avec la région centrale. Les liens économiques sont mesurés par les habitudes de navettage.

2. Au Canada, il s'agit des agglomérations de recensement (AR). Une AR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau central. Une AR doit avoir un noyau d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail. Aux États-Unis, le terme « cities outside metropolitan areas » (villes à l'extérieur des régions métropolitaines) désigne les régions statistiques micropolitaines, qui sont semblables aux régions statistiques métropolitaines, sauf que les grappes urbaines sont plus petites, et comptent des populations de 10 000 à 49 999 habitants.

3. Au Canada, il s'agit des régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. Aux États-Unis, il s'agit des populations urbaines qui ne se trouvent pas dans une région statistique métropolitaine ou micropolitaine, ainsi que dans des régions rurales.

4. Pour des fins de comparabilité avec les données publiées aux États-Unis, le nombre et le taux pour le Canada représentent un nombre d'affaires. Une affaire peut comprendre plusieurs victimes. Les données sur les crimes violents au Canada sont généralement publiées en fonction du nombre de victimes. C'est la raison pour laquelle les nombres et les taux présentés ici peuvent différer des autres sources.

5. Pour le Canada, cela comprend la tentative de meurtre, les voies de fait graves (niveau 3) et les voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2), et ce pour des fins de comparabilité avec la définition de « voies de fait graves » du Uniform Crime Reporting Program des États-Unis.

Note : Le nombre et le taux de crimes contre les biens pour le Canada proviennent du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire et peuvent différer des chiffres fondés sur le fichier agrégé. En 2023, les données n'ont pas été publiées pour toutes les régions statistiques métropolitaines des États-Unis. Notamment, 3 des 10 plus grandes régions métropolitaines des États-Unis — Los Angeles, Chicago et Atlanta — n'ont pas été incluses dans les tableaux de 2023. Cette exclusion doit être prise en compte lorsqu'on effectue des comparaisons.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2023; Federal Bureau of Investigation, Uniform Crime Reporting Program, 2023.

Néanmoins, dans les régions non métropolitaines¹¹, le taux de crimes violents comparables était près de deux fois plus élevé au Canada (309) qu'aux États-Unis (164). Les taux

de vols qualifiés et de voies de fait majeures étaient plus élevés dans les régions non métropolitaines du Canada que dans celles des États-Unis. Cependant, comme pour ce qui

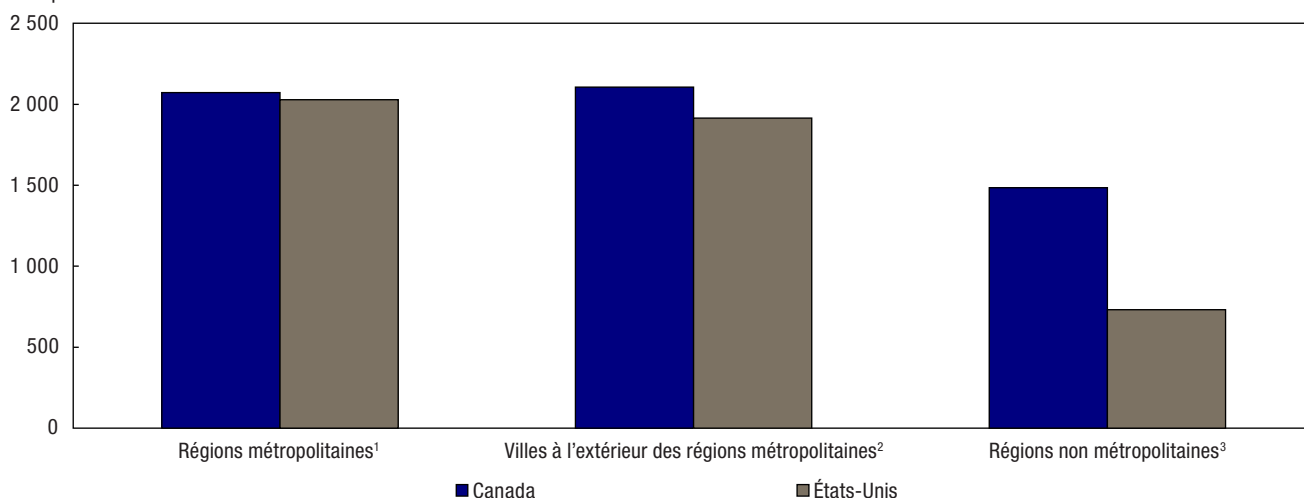
a été constaté à l'échelle nationale, le taux d'homicides était 41 % plus bas au Canada (2,5 affaires pour 100 000 habitants dans les régions non métropolitaines du Canada

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

Graphique 2

Crimes contre les biens déclarés par la police pour des infractions comparables, selon la région géographique, Canada et États-Unis, 2023

taux pour 100 000 habitants



1. Au Canada, il s'agit des régions métropolitaines de recensement (RMR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau central. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau central. Pour être incluses dans une RMR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail. Aux États-Unis, le terme « régions métropolitaines » désigne les « metropolitan statistical areas (MSA) », ou régions statistiques métropolitaines. Une MSA est une entité géographique fondée sur un comté ou un groupe de comtés ayant au moins une région urbanisée comptant une population d'au moins 50 000 habitants et des comtés adjacents ayant des liens économiques avec la région centrale. Les liens économiques sont mesurés par les habitudes de navetage.

2. Au Canada, il s'agit des agglomérations de recensement (AR). Une AR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau central. Une AR doit avoir un noyau d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail. Aux États-Unis, le terme « cities outside metropolitan areas » (villes à l'extérieur des régions métropolitaines) désigne les régions statistiques micropolitaines, qui sont semblables aux régions statistiques métropolitaines, sauf que les grappes urbaines sont plus petites, et comptent des populations de 10 000 à 49 999 habitants.

3. Au Canada, il s'agit des régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement. Aux États-Unis, il s'agit des populations urbaines qui ne se trouvent pas dans une région statistique métropolitaine ou micropolitaine, ainsi que dans des régions rurales.

Notes : Les crimes contre les biens comparables comprennent l'introduction par effraction, le vol et le vol de véhicules à moteur. Voir Tableau 4.

Sources : Statistique Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2023; Federal Bureau of Investigation, Uniform Crime Reporting Program, 2023.

par rapport à 4,3 aux États-Unis) (tableau 3). Il est important de noter qu'une plus grande proportion de la population canadienne (15 %) vivait dans des régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines ou dans des villes de plus petite taille, comparativement à la population des États-Unis (8 %).

Contrairement aux crimes violents, le taux de crimes contre les biens comparables — introduction par effraction, vol et vol de véhicules à moteur — était systématiquement plus élevé dans les régions urbaines,

suburbaines et rurales du Canada que dans les régions semblables des États-Unis. Toutefois, le taux variait de légèrement plus élevé (+2 %) dans les régions métropolitaines, à 10 % plus élevé dans les villes à l'extérieur des régions métropolitaines, et à plus de deux fois plus élevé dans les régions à l'extérieur des régions métropolitaines et des villes (graphique 2). Au Canada comme aux États-Unis, les taux de crimes contre les biens comparables étaient

les plus faibles dans les régions non métropolitaines (1 485 et 732 pour 100 000 habitants, respectivement).

Il est à noter que le taux de vols de véhicules à moteur était 16 % moins élevé dans les régions métropolitaines du Canada que dans celles des États-Unis (294 par rapport à 351 pour 100 000 habitants). Dans les autres régions et pour les autres types de crimes contre les biens comparables, les taux étaient similaires ou supérieurs au Canada.

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

Les taux de crimes violents sont généralement moins élevés dans les plus grandes régions métropolitaines du Canada

En 2023, il y avait 49 régions métropolitaines comptant une population de 1 million d'habitants et plus pour lesquelles des données étaient fournies : 6 au Canada et 43 aux États-Unis¹². Ensemble, ces régions représentaient plus de 4 habitants sur 10 au Canada (46 %) et aux États-Unis (41 %)¹³.

Dans l'ensemble, les niveaux de criminalité étaient plus faibles dans les grandes régions métropolitaines du Canada que dans les régions métropolitaines de taille semblable aux États-Unis et que dans les régions de plus petite taille du Canada (tableau 3). Par exemple, le taux de crimes violents comparables était inférieur de 40 % au Canada, tandis que le taux de crimes contre les biens était inférieur de 6 %.

Plus précisément, presque tous les types d'infractions inclus dans la présente analyse étaient moins répandus au Canada qu'aux États-Unis, lorsque l'on se concentrait uniquement sur les régions métropolitaines comptant une population de 1 million d'habitants et plus. Cela allait du vol, dont le taux était 4 % plus faible, à l'homicide,

dont le taux était 74 % plus faible. L'introduction par effraction faisait exception; son taux était 6 % plus élevé dans les plus grandes régions métropolitaines du Canada que dans celles des États-Unis.

Conclusion

En plus des similitudes observées dans les tendances des crimes déclarés par la police à l'échelle nationale, cette étude a révélé que les tendances régionales étaient aussi souvent semblables. En 2023, les taux de crimes violents et de crimes contre les biens étaient les plus faibles dans les régions du Centre et de l'Atlantique pour les deux pays. Parmi l'ensemble des régions, les taux de crimes contre les biens étaient systématiquement plus élevés au Canada. Il y avait toutefois des plus grandes différences à l'échelle régionale pour les crimes violents; certaines régions canadiennes affichaient des taux plus élevés que la région équivalente aux États-Unis et d'autres régions, des taux plus faibles.

Un tableau encore plus nuancé se dégage lorsqu'on examine les différences qui existent entre les régions urbaines, suburbaines et rurales de tailles différentes et à l'intérieur de celles-ci. En ce qui concerne les crimes violents, le

Canada et les États-Unis affichaient des tendances opposées, les régions métropolitaines ayant enregistré le taux de crimes violents le plus faible au Canada et le plus élevé aux États-Unis. Pour ce qui est des crimes contre les biens, la même tendance était observée dans les deux pays : les régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines et les villes affichaient systématiquement les taux les plus faibles.

Bien que la présente étude porte essentiellement sur les différences à l'échelle régionale ainsi que sur les variations associées à la taille de la population, de futurs travaux pourraient contextualiser davantage les résultats en examinant plus précisément d'autres caractéristiques relatives à ces régions, comme l'âge de la population ou le profil économique. De plus, de tels travaux pourraient tirer parti de l'introduction du National Incident-Based Reporting System aux États-Unis et étudier les tendances au chapitre de l'âge et du genre pour les victimes de crimes violents, par exemple, au-delà de la prévalence globale.

Adam Cotter est analyste principal au Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités de Statistique Canada, et **Maire Sinha** est analyste principale au Centre de développement et d'analyse des données sociales de Statistique Canada.

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

Considérations et comparabilité entre les données déclarées par la police au Canada et aux États-Unis

Les données déclarées par la police ne tiennent compte que des affaires officiellement signalées à la police et enregistrées par celle-ci. Cela signifie que les données ne reflètent pas nécessairement l'ampleur réelle ou l'étendue de la criminalité. Les niveaux de signalement ne sont pas les mêmes pour toutes les infractions et varient selon de nombreux facteurs.

Par conséquent, les variations du niveau des crimes déclarés par la police pourraient être liées à des changements ou à des différences dans le comportement de signalement du grand public au fil du temps ou entre les groupes.

Non seulement les données policières dépendent des affaires signalées, mais elles peuvent aussi être touchées par les rapports et les enregistrements de la police. Il est également important de tenir compte des différences dans les lois pénales qui peuvent influencer sur la comparabilité entre les infractions et les regroupements.

Lorsque l'on compare les infractions criminelles entre deux pays et leurs propres programmes statistiques, il est important de souligner les différences en ce qui a trait aux définitions et à la déclaration. Dans le cadre des deux programmes de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), les définitions des infractions criminelles varient parfois. Au Canada, les infractions consignées au moyen du Programme DUC sont conformes aux définitions du [Code criminel](#) du Canada. Aux États-Unis, le Uniform Crime Reporting Program est fondé sur un ensemble d'infractions normalisées qui ont été créées pour assurer l'uniformité nationale de la déclaration des crimes parce que, contrairement au Canada, il existe divers codes pénaux pour les États et les municipalités.

Les programmes DUC nationaux ont des règles de déclaration. Les deux programmes ne dénombrent que l'infraction la plus grave commise dans chaque affaire. La classification des infractions les plus graves au Canada est fondée sur les peines maximales prévues par le *Code criminel*, tandis que les États-Unis utilisent une échelle hiérarchique décrivant la gravité différente d'infractions particulières. Dans la plupart des cas, le classement est similaire entre les deux pays, mais il y a une différence notable. Pour les voies de fait majeures, deux des trois infractions canadiennes qui composent cette catégorie dérivée — tentative de meurtre et voies de fait graves (niveau 3) — sont classées comme étant plus graves que le vol qualifié. En revanche, la catégorie générale des voies de fait graves aux États-Unis est toujours classée comme étant moins grave que le vol qualifié. Cette différence pourrait faire gonfler la catégorie canadienne des voies de fait majeures par rapport à la catégorie américaine. Toutefois, le degré est probablement minime, puisque ces deux infractions représentent une faible proportion de la catégorie des voies de fait majeures (p. ex. 6 % en 2023).

De plus, les deux programmes DUC ont des règles de déclaration détaillées pour des infractions précises afin de faciliter l'enregistrement uniforme à l'échelle nationale. Les règles de déclaration sont semblables entre les deux pays, bien que des différences existent. Le tableau ci-dessous présente les définitions des infractions pour les infractions comparables afin de mettre en évidence certaines différences importantes entre les deux programmes DUC nationaux.

Tableau 4

Différences de définitions et de règles de déclaration pour les infractions entre les programmes de déclaration uniforme de la criminalité au Canada et aux États-Unis

Type d'infraction	Canada — définition (article du <i>Code criminel</i> [C.cr.])	États-Unis — définition (Uniform Crime Reporting Manual)	Différence de définition et incidence potentielle
Homicide	Meurtre et homicide involontaire coupable : article 229 du C.cr. : « a) la personne qui cause la mort d'un être humain : (i) ou bien a l'intention de causer sa mort, (ii) ou bien a l'intention de lui causer des lésions corporelles qu'elle sait être de nature à causer sa mort, et qu'il lui est indifférent que la mort s'ensuive ou non; b) une personne, ayant l'intention de causer la mort d'un être humain ou ayant l'intention de lui causer des lésions corporelles qu'elle sait de nature à causer sa mort, et ne se souciant pas que la mort en résulte ou non, par accident ou erreur cause la mort d'un autre être humain, même si elle n'a pas l'intention de causer la mort ou des lésions corporelles à cet être humain; c) une personne, pour une fin illégale, fait quelque chose qu'elle sait de nature à causer la mort et, conséquemment, cause la mort d'un être humain, même si elle désire atteindre son but sans causer la mort ou une lésion corporelle à qui que ce soit. »	Homicide : « The willful (nonnegligent) killing of one human being by another. »	Aucune différence substantielle.

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

Tableau 4

Différences de définitions et de règles de déclaration pour les infractions entre les programmes de déclaration uniforme de la criminalité au Canada et aux États-Unis

Type d'infraction	Canada — définition (article du <i>Code criminel</i> [C.cr.])	États-Unis — définition (Uniform Crime Reporting Manual)	Différence de définition et incidence potentielle
Voies de fait majeures	Voies de faits graves : article 268 du C.cr. : (1) « Commet des voies de fait graves quiconque blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger ». Voies de fait armées ou causant des lésions corporelles : article 267 du C.cr. : Quiconque « en se livrant à des voies de fait, selon le cas : a) porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme; b) inflige des lésions corporelles au plaignant; c) étouffe, suffoque ou étrangle le plaignant ». Tentative de meurtre : article 239 du C.cr. : « Quiconque, par quelque moyen, tente de commettre un meurtre ».	Aggravated assault : « An unlawful attack on one person upon another for the purpose of inflicting severe or aggravated bodily injury. This type of assault is accompanied by the use of a weapon or by means likely to produce death or great bodily harm. »	Le taux de voies de fait graves au Canada peut être légèrement gonflé (par rapport à celui des États-Unis) en raison de l'expansion en 2019 des voies de fait armées ou causant des lésions corporelles dans le C.cr. Elles comprennent maintenant l'étouffement, la suffocation et l'étranglement. Cette définition élargie des voies de fait graves est un peu plus vaste que la définition utilisée aux États-Unis.
Vols qualifiés	Vol qualifié : article 343 du C.cr. : « Commet un vol qualifié quiconque, selon le cas : a) vole et, pour extorquer la chose volée ou empêcher ou maîtriser toute résistance au vol, emploie la violence ou des menaces de violence contre une personne ou des biens; b) vole quelqu'un et, au moment où il vole, ou immédiatement avant ou après, blesse, bat ou frappe cette personne ou se porte à des actes de violence contre elle; c) se livre à des voies de fait sur une personne avec l'intention de la voler; d) vole une personne alors qu'il est muni d'une arme offensive ou d'une imitation d'une telle arme ».	Robbery : « The taking or attempting to take anything of value from the care, custody, or control of a person or persons by force or threat of force or violence and/or by putting the victim in fear. »	Aucune différence substantielle.
Introduction par effraction	Introduction par effraction : article 348 du C.cr. : (1) « Quiconque, selon le cas : a) s'introduit en un endroit par effraction avec l'intention d'y commettre un acte criminel; b) s'introduit en un endroit par effraction et y commet un acte criminel; c) sort d'un endroit par effraction : (i) soit après y avoir commis un acte criminel, (ii) soit après s'y être introduit avec l'intention d'y commettre un acte criminel » Introduction par effraction pour voler une arme à feu : Article 98 du C.cr. : « (1) Commet une infraction quiconque, selon le cas : a) s'introduit en un lieu par effraction avec l'intention d'y voler une arme à feu; b) s'introduit en un lieu par effraction et y vole une arme à feu; c) sort d'un lieu par effraction après : (i) soit y avoir volé une arme à feu, (ii) soit s'y être introduit avec l'intention d'y voler une arme à feu ».	Burglary—breaking and entering : « The unlawful entry of a structure to commit a felony or a theft. »	Le taux d'introductions par effraction au Canada peut être légèrement gonflé (par rapport à celui des États-Unis) en raison de l'expansion en 2008 de l'introduction par effraction dans le C.cr. Elle comprend maintenant des dispositions particulières pour l'introduction par effraction pour voler une arme à feu et, dans le cadre de cette disposition, la définition de « lieu » pour ces dispositions particulières du C.cr. (article 98) comprend maintenant les véhicules à moteur, contrairement à d'autres types d'introduction par effraction. Cette définition élargie de l'introduction par effraction est un peu plus vaste que la définition utilisée aux États-Unis.
Vol de véhicules à moteur	Vol de véhicules à moteur : article 333,1 du C.cr. : « (1) Quiconque commet un vol est, si l'objet volé est un véhicule à moteur, coupable d'une infraction passible, sur déclaration de culpabilité » [acte de vol de véhicule].	Motor vehicle theft : « The theft or attempted theft of a motor vehicle. »	Le taux de vols de véhicules à moteur au Canada peut être légèrement gonflé (par rapport à celui des États-Unis) en raison de l'inclusion des vols de matériel agricole et de construction, qui ne sont pas inclus dans la définition utilisée aux États-Unis.
Vol	Vol : article 322(1) du C.cr. : « Commet un vol quiconque prend frauduleusement et sans apparence de droit [...] une chose quelconque, animée ou inanimée ». Comprend les articles 334 a) vol de plus de 5 000 \$ et b) vol de moins de 5 000 \$.	Larceny and theft : « The unlawful taking, carrying, leading, or riding away of property from the possession or constructive possession of another. »	Le taux de vols aux États-Unis peut être légèrement gonflé (par rapport à celui du Canada) en raison de l'inclusion de l'entrée illégale dans les tentes et les remorques (ce qui est considéré comme une introduction par effraction au Canada), ainsi que du vol de bulldozers, de bateaux à moteur et de matériel agricole et de construction (ce qui est considéré comme un vol de véhicules à moteur au Canada).

Sources : Canada — *Code criminel* du Canada, L.R.C. 1985, et manuel du Programme de déclaration uniforme de la criminalité, 2024; États-Unis — Uniform Crime Reporting Program, Summary Reporting System User Manual, 2013.

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

Sources de données, méthodes et définitions

Canada, Programme de déclaration uniforme de la criminalité

Le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) est une compilation des crimes déclarés par la police ayant été signalés aux services de police fédéraux, provinciaux et municipaux du Canada et transmis à Statistique Canada.

Les données figurant dans cette étude proviennent du fichier de tendances du Programme DUC fondé sur l'affaire, qui permet de recueillir des renseignements détaillés sur les affaires, les victimes et les auteurs présumés et qui comprend les services de police ayant déclaré des données chaque année depuis 2009. En 2024, les services de police inclus dans ce fichier desservaient environ 99 % de la population du Canada.

Aux fins de la présente étude, les données portant sur les crimes violents au Canada sont présentées en termes de nombre d'affaires. Cette méthode diffère de l'approche habituelle de dénombrement et de déclaration des crimes violents, selon laquelle chaque victime correspond à une seule affaire. Toutefois, comme les données pour les États-Unis sont déclarées au niveau des affaires, une approche semblable a été adoptée pour le Canada afin d'améliorer la comparabilité et d'éviter de gonfler les chiffres et les taux pour le Canada en raison de différences méthodologiques.

États-Unis, Uniform Crime Reporting Program

Le Uniform Crime Reporting Program est une compilation des crimes déclarés par la police ayant été transmis volontairement au programme DUC de l'État ou directement à celui du Federal Bureau of Investigation. Cela diffère du Programme DUC canadien, pour lequel il est obligatoire que la police transmette des données.

Les données pour 2023 en provenance des États-Unis sont fondées sur le National Incident-Based Reporting System, qui fournit des renseignements sur les affaires, ainsi que sur les infractions distinctes au sein d'une même affaire. En 2023, plus de 16 000 services de police ont transmis des données au Uniform Crime Reporting Program, ce qui représente 94,3 % de la population. Des rajustements de pondération et des estimations sont effectués pour que les données soient représentatives de la population totale.

Toutes les données portant sur la criminalité et la population aux échelons régional et métropolitain pour les États-Unis ont été consultées à partir du fichier d'estimations « Crime in the United States, 2023 » et sont fondées sur les totaux estimés qui figurent au tableau 2 (Crime in the United States by Community Type, 2023), au tableau 4 (Crime in the United States by Region, Geographic Division, and State, 2022-2023) et au tableau 6 (Crime in the United States by Metropolitan Statistical Area, 2023).

Notes

1. Sinha et Cotter, 2025.
2. Bien que les données portant sur les crimes déclarés par la police ont été publiées en juillet 2025 pour le Canada ([Le Quotidien — Statistiques sur les crimes déclarés par la police au Canada, 2024](#)) et en août 2025 pour les États-Unis ([FBI Crime Data Explorer](#)), la présente étude se fonde sur les données de 2023, car celles de 2024 n'étaient pas accessibles au moment de l'analyse.
3. Tous les types de crimes ne sont pas enregistrés de la même façon au Canada et aux États-Unis. Il existe de nombreuses différences dans les lois et les définitions qui rendent la comparabilité inappropriée pour certains types d'infractions. Cependant, certaines infractions sont définies de manière semblable et peuvent généralement être comparées : homicide, voies de fait majeures, vol qualifié, introduction par effraction, vol et vol de véhicules à moteur. Voir le tableau 4 et la publication Sinha et Cotter (2025) pour obtenir de plus amples renseignements.
4. Sinha et Cotter, 2025.
5. Pour être comparables à la catégorie américaine des voies de fait graves, les données relatives à cette catégorie pour le Canada combinent les infractions de tentative de meurtre, de voies de fait graves (niveau 3) et de voies de fait armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2). Voir l'encadré « Considérations et comparabilité entre les données déclarées par la police au Canada et aux États-Unis ».
6. Gannon, 2001.
7. Par exemple, la région de l'Atlantique comprend 6 % de la population du Canada et 5 % de la population des États-Unis; la région du Centre-Ouest, 7 % et 6 %, respectivement; la région des Montagnes-Ouest, 26 % et 23 %, respectivement; la région du Nord, 0,3 % et 0,2 %, respectivement. Les principales différences sont observées dans la région du Centre, où se trouve 61 % de la population du Canada, comparativement à 26 % de la population des États-Unis, et dans la région du Sud, qui représente 39 % de la population des États-Unis et pour laquelle il n'existe pas de région géographique comparable au Canada.

Variations régionales dans les crimes déclarés par la police : comparaison entre le Canada et les États-Unis

8. Cotter, 2025.
9. Au Canada, il s'agit des régions métropolitaines de recensement (RMR). Une RMR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau central. Une RMR doit compter au moins 100 000 habitants, dont au moins 50 000 vivent dans le noyau central. Pour être incluses dans une RMR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail. Aux États-Unis, le terme « régions métropolitaines » désigne les « metropolitan statistical areas (MSA) », ou régions statistiques métropolitaines. Une MSA est une entité géographique fondée sur un comté ou un groupe de comtés ayant au moins une région urbanisée comptant une population d'au moins 50 000 habitants et des comtés adjacents ayant des liens économiques avec la région centrale. Les liens économiques sont mesurés par les habitudes de navettage. Pour des raisons de lisibilité, le terme « régions métropolitaines » est utilisé dans le présent document pour désigner les RMR et les MSA.
10. Au Canada, il s'agit des agglomérations de recensement (AR). Une AR est composée d'une ou de plusieurs municipalités voisines situées autour d'un noyau central. Une AR doit avoir un noyau d'au moins 10 000 habitants. Pour être incluses dans une AR, les municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs établi d'après les données du recensement précédent sur le lieu de travail. Aux États-Unis, le terme « cities outside metropolitan areas » (villes à l'extérieur des régions métropolitaines) désigne les régions statistiques micropolitaines, qui sont semblables aux régions statistiques métropolitaines, sauf que les grappes urbaines sont plus petites, et comptent des populations de 10 000 à 49 999 habitants.
11. Au Canada, il s'agit des régions situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement et des agglomérations de recensement, communément appelées « régions rurales » dans d'autres publications. Aux États-Unis, il s'agit des populations urbaines qui ne se trouvent pas dans une région statistique métropolitaine ou micropolitaine, ainsi que dans des régions rurales.
12. En 2023, les données n'ont pas été publiées pour toutes les régions statistiques métropolitaines des États-Unis. Notamment, 3 des 10 plus grandes régions métropolitaines des États-Unis — Los Angeles, Chicago et Atlanta — n'ont pas été incluses dans les tableaux de 2023. Cette exclusion doit être prise en compte lorsqu'on établit des comparaisons.
13. Pour les États-Unis, le calcul des pourcentages exclut les populations de toutes les régions métropolitaines qui n'ont pas communiqué suffisamment de données pour être incluses dans la publication de 2023.

Documents consultés

Cotter, Adam. 2025. « [Les caractéristiques relatives aux crimes déclarés par la police en milieu rural dans les provinces canadiennes, 2023](#) », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Gannon, Maire. 2001. « [Comparaisons de la criminalité entre le Canada et les États-Unis](#) », *Juristat*, produit n° 85-002-X au catalogue de Statistique Canada.

Sinha, Maire et Adam Cotter. 2025. « [Tendances en matière de crimes déclarés par la police au Canada et aux États-Unis : une analyse comparative](#) », Regards sur la société canadienne, produit n° 75-006-X au catalogue de Statistique Canada.